

Dictée des AMÉRIQUES 2008 RÈGLEMENT INTÉGRAL ET OFFICIEL

Les organisateurs

Télé-Québec organise pour 2008 la Dictée des Amériques à l'échelle internationale. L'Office québécois de la langue française et le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec sont associés à cet événement.

Le but de cette compétition amicale d'orthographe est de promouvoir le bon usage de la langue française.

Les concurrents

La Dictée des Amériques est ouverte à toute personne, quelle que soit sa formation, ayant à la date du 1er janvier 2008, son domicile principal au Québec, ailleurs au Canada ou dans un des États, territoires ou pays participants.

Les concurrents doivent justifier de la nationalité d'un des pays où sont organisées des épreuves éliminatoires et dans lequel ils ont leur domicile.

Sont exclus de l'épreuve éliminatoire grand public : le personnel de Télé-Québec, les organisateurs et les membres du jury de la Dictée des Amériques, les membres de leurs familles (ascendants, descendants, conjoint), le personnel de l'Office québécois de la langue française et des quotidiens La Presse et Le Soleil. Les cinq (5) concurrents qui ont remporté le bronze lors de la finale du 17 mars 2007 sont exclus pour une période d'un an tout comme les cinq (5) concurrents qui ont remporté l'argent lors de la finale du 18 mars 2006. Les cinq (5) concurrents qui ont remporté l'argent lors de la finale du 17 mars 2007 sont exclus pour une période de deux ans. Pour leur part, tous les grands champions (Or) depuis la finale du 6 avril 2002 sont exclus à vie. À l'extérieur du Québec, chaque organisation locale est libre d'établir ses propres critères d'exclusion.

Les catégories

Dans le groupe A (français, langue officielle du pays), les concurrents sont répartis en trois catégories:

Juniors : concurrents âgés de plus de 15 ans et de moins de 18 ans au 31 mars 2008. Les concurrents mineurs doivent obtenir l'autorisation écrite de leurs représentants légaux (père, mère, tuteur), et ce, afin de libérer Télé-Québec de toute responsabilité;

Seniors professionnels : concurrents âgés de 18 ans et plus au 31 mars 2008 et qualifiés de professeur de français, de littérature, écrivain, correcteur, réviseur,

journaliste, linguiste, traducteur ou autre spécialiste de la langue française, qu'ils soient actifs ou à la retraite;

Seniors amateurs : tous les concurrents âgés de 18 ans et plus au 31 mars 2008 et n'entrant pas dans la catégorie des seniors professionnels.

Dans le groupe B (français, langue non officielle du pays), les concurrents sont répartis dans les catégories **juniors** et **seniors** (amateurs et professionnels confondus). Ainsi, les concurrents âgés de plus de 16 ans et de moins de 19 ans au 31 mars 2008 jouent dans la catégorie junior, et les autres dans la catégorie senior.

Les organisateurs se réservent le droit de vérifier à tout moment les nom, adresse, âge, profession et nationalité des concurrents et de modifier, s'il y a lieu, la catégorie dans laquelle ils concourent.

Les épreuves de sélection

Les épreuves de sélection permettent de désigner les concurrents appelés à concourir en finale pour l'obtention des titres de champions et de grands champions. Elles se déroulent ainsi :

Filière scolaire — Secondaire

Les épreuves de sélection de la Filière scolaire — Secondaire permettent aux élèves de concourir dans leur propre milieu d'études en vue de participer à la finale internationale de la Dictée des Amériques.

Les tests ainsi que les corrigés remis aux élèves respectent les programmes officiels du ministère de l'Éducation du Québec appliqués en 4^e et 5^e secondaire.

Les grilles de correction, communes à toutes les écoles, seront envoyées à chaque établissement scolaire, en même temps que les copies des épreuves.

Les tests devront être donnés simultanément à tous les groupes d'élèves inscrits dans une même école. Les nom, prénom, classe et établissement scolaire seront inscrits lisiblement.

Le déroulement des tests

Un responsable sera désigné dans chaque école pour assurer bénévolement l'organisation et la surveillance des trois épreuves éliminatoires. Ce responsable sera aidé de collaborateurs pour l'encadrement des trois tests de même que pour la correction du premier et du deuxième (un collaborateur pour trente élèves est la moyenne suggérée).

Dictée des AMÉRIQUES 2008 RÈGLEMENT INTÉGRAL ET OFFICIEL

Dans chaque école, le responsable de l'organisation de la Filière scolaire — Secondaire assumera aussi les fonctions de jury local.

Les grammaires, les dictionnaires ou autres ouvrages de référence ne seront pas autorisés dans la salle.

Seules les copies officielles des tests et les feuilles de réponses fournies par les organisateurs pourront être utilisées par les élèves participants, à l'exclusion de toute copie sur papier libre. Les mots, les lettres ou les chiffres devront être lisiblement tracés dans les espaces prévus à cette fin. Les réponses seront écrites au stylo à encre bleue ou noire; toute correction sera acceptée dans la mesure où elle sera parfaitement lisible.

Tout essai de fraude ou de collaboration avec un autre concurrent entraînera l'élimination définitive de la Dictée des Amériques de son auteur et de celui qui répondrait à une telle demande de collaboration.

Les résultats obtenus aux différents tests demeurent confidentiels. Chaque élève participant recevra le corrigé des épreuves auxquelles il s'est présenté.

Les étapes de sélection

Les tests de la Filière scolaire — Secondaire se réaliseront en trois étapes :

Le premier test se déroulera durant la semaine du 12 novembre 2007. Après correction, le responsable local sélectionnera, pour le deuxième test, la moitié (50%) des élèves inscrits dans son école (4e et 5e secondaire confondus).

Le deuxième test se déroulera durant la semaine du 10 décembre 2007. Tous les élèves ayant obtenu une note supérieure ou équivalente à 80% (10 fautes et moins) se qualifieront pour le troisième test.

Le troisième test aura lieu simultanément dans toutes les écoles le mercredi 16 janvier 2008. La correction de ce test sera assumée par le jury final de la Dictée des Amériques.

Un test supplémentaire départagera les éventuels ex æquo. Les feuilles de réponses devront avoir été expédiées par courrier affranchi au plus tard le vendredi 18 janvier 2008 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante:

Dictée des Amériques 2008
Filière scolaire — Secondaire
Télé-Québec
1000, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2K 3L7

Toute demande de formulaires d'inscription, de renseignements, ou tout envoi de copies et de résultats, seront adressés de la même façon. Tout retard indu ou toute perte durant le transport dégage la responsabilité des organisateurs et aucune reprise de quelque test que ce soit ne sera faite.

Les dix meilleurs élèves seront proclamés champions de la Filière scolaire — Secondaire et invités à participer à la finale internationale de la Dictée des Amériques dans la catégorie Juniors. Le nom de leur école d'inscription sera alors précisé dans les communications externes.

Inscription Grand public (Québec — Ontario)

Dans l'édition du 17 novembre 2007 des quotidiens *La Presse*, *Le Soleil*, *La Tribune*, *La Voix de l'Est*, *Le Nouvelliste*, *Le Droit* et *Le Quotidien* paraîtra le bulletin d'inscription de l'épreuve éliminatoire.

Les concurrents juniors et seniors doivent utiliser le « BULLETIN DE PARTICIPATION ». Ces bulletins doivent être adressés, par envoi postal de première classe suffisamment affranchi, au plus tard le 2 décembre 2007 à minuit (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Dictée des Amériques 2008
Télé-Québec
1000, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2K 3L7

Les concurrents peuvent également répondre par Internet, selon les mêmes délais, à l'adresse suivante :

www.dicteedesameriques.com

On ne peut participer qu'une seule fois. Seuls les candidats ayant rempli complètement le bulletin de participation seront appelés à participer à la demi-finale régionale qui se déroulera dans 30 villes du Québec et quatre de l'Ontario. Les concurrents sont priés d'indiquer la ville où ils désirent se présenter aux épreuves de la demi-finale régionale.

Demi-finale régionale (Québec — Ontario)

La demi-finale régionale prend la forme d'un test et aura lieu le 19 janvier 2008, de 13 h à 14 h 30, de façon simultanée dans 30 villes du Québec et quatre de l'Ontario. Les concurrents sélectionnés auront reçu une

Dictée des AMÉRIQUES 2008 RÈGLEMENT INTÉGRAL ET OFFICIEL

lettre de convocation précisant l'endroit du test. Au Québec et en Ontario, le jour des épreuves de la demi-finale régionale et de la finale, les concurrents se présentent munis de leur convocation, d'une pièce d'identité, de stylos.

Les concurrents ayant commis le moins de fautes seront sélectionnés pour la finale internationale (2 juniors, 5 seniors amateurs, 5 seniors professionnels pour le Québec et 2 juniors, 3 seniors amateurs et 3 seniors professionnels pour l'Ontario). La correction informatisée de l'épreuve éliminatoire et de la demi-finale régionale est assurée par Télé-Québec. Aucune épreuve régionale ne sera reportée, pour quelque motif que ce soit, à moins d'une autorisation préalable de Télé-Québec.

Épreuve éliminatoire (extérieur du Québec)

L'organisation locale assure la sélection des candidats sous le contrôle du jury constitué pour les fins de la finale régionale (exemples : jury ontarien, jury péruvien, etc.). Les concurrents ayant commis le moins de fautes sont sélectionnés pour la finale internationale alors que ceux qui se seront classés au deuxième rang dans chaque catégorie sont nommés substitués.

Télé-Québec s'engage à fournir un test éliminatoire aux organisateurs responsables mais chaque organisation peut produire ses propres tests et constituer le nombre d'étapes de sélection désiré. Les résultats demeurent confidentiels.

De ces épreuves, chaque organisation du Groupe A (français langue officielle du pays) sélectionne un senior professionnel, un senior amateur et un junior (voir section **Les concurrents**), qui se rendront à Québec pour participer à la finale internationale.

Les organisations de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick sélectionnent pour leur part chacune cinq candidats juniors, trois candidats seniors amateurs et trois candidats seniors professionnels, qui participeront eux aussi à la grande finale.

Les organisations du Groupe B (français langue non officielle du pays) sélectionnent chacune un candidat junior et un candidat senior en vue de la grande finale.

Tous les candidats seront connus au plus tard le 1^{er} mars 2008. Les finalistes et leurs substitués doivent posséder un passeport en règle, s'il y a lieu.

La finale internationale

La finale internationale sera enregistrée le samedi 15 mars 2008 de la salle du Conseil législatif de l'Assemblée

nationale du Québec (Ville de Québec) et prendra la forme d'une dictée. Télé-Québec et TV5 télédiffuseront l'événement. Le texte de la dictée est divisé en quatre (4) parties : juniors B, juniors A, seniors B, seniors professionnels et amateurs. C'est dire que ces derniers font la dictée dans son intégralité. Le même code de correction est retenu pour l'ensemble des concurrents. Ce code est porté à leur connaissance avant chaque épreuve.

Tous les concurrents doivent également écrire deux dictées de départage. Sur la base de leurs résultats à la dictée (+ nombre de fautes aux dictées de départage, s'il y a lieu), quinze de ces concurrents seront classés de la manière suivante :

Groupe A (français, langue officielle du pays)

- Grand champion junior (Or)
- Junior d'argent (2^e place)
- Junior de bronze (3^e place)

- Grand champion senior amateur (Or)
- Senior amateur d'argent (2^e place)
- Senior amateur de bronze (3^e place)

- Grand champion senior professionnel (Or)
- Senior professionnel d'argent (2^e place)
- Senior professionnel de bronze (3^e place)

Groupe B (français, langue non officielle du pays)

- Grand champion junior (Or)
- Junior d'argent (2^e place)
- Junior de bronze (3^e place)

- Grand champion senior (Or)
- Senior d'argent (2^e place)
- Senior de bronze (3^e place)

Tous les autres participants à la finale internationale sont déclarés lauréats et classés dans l'ordre des résultats de leur dictée.

Tous les finalistes sont récompensés par des prix.

Transport et hébergement (Finale internationale)

Au Québec, le transport et l'hébergement des finalistes provenant de l'extérieur de la région de Montréal et de l'extérieur de la région de Québec seront pris en charge par Télé-Québec et ses partenaires. Les frais de voyage sont calculés en fonction du coût du transport par autocar depuis la ville du domicile ou d'une autre ville située à égale ou moindre distance de Québec. Les organisateurs

Dictée des AMÉRIQUES 2008 RÈGLEMENT INTÉGRAL ET OFFICIEL

n'assument pas les frais d'approche des concurrents (taxi, stationnement, etc.). En Ontario, le transport et l'hébergement des finalistes jusqu'à Montréal seront pris en charge par Télé-Québec et ses partenaires. Les frais de voyage sont calculés en fonction du coût du transport par autocar depuis la ville du domicile ou d'une autre ville située à égale ou moindre distance de Montréal.

Pour les finalistes de la région de Montréal (Île de Montréal, Laval-Laurentides-Lanaudière, Montérégie et Outaouais) ainsi que pour les finalistes de l'Ontario, le transport vers Québec s'effectuera par autocar nolisé. Les autocars partiront de l'édifice de Télé-Québec (1000, rue Fullum à Montréal) le vendredi 14 mars 2008 à compter de 13 h. Les finalistes de la région de Montréal et de l'Ontario qui utiliseront tout autre moyen de transport pour se rendre à Québec le feront à leurs frais.

Pour ceux qui proviennent de l'extérieur du Québec et de l'Ontario, le voyage à Québec est pris en charge par chacune des organisations locales.

Les organisateurs québécois se chargent d'accueillir les finalistes de l'extérieur du Québec à l'aéroport la veille de la finale internationale, de les y reconduire le lendemain de cette finale, et de leur fournir gîte et couvert durant cette période. Télé-Québec se dégage cependant de toute responsabilité face aux finalistes qui choisiraient de prolonger leur séjour au Québec.

Dispositions diverses

Du seul fait de leur participation à la Dictée des Amériques, les concurrents s'engagent à se soumettre au présent règlement et aux décisions du jury de chaque organisation locale. Le jury final, qui siège à Montréal, est présidé par madame Françoise Boucher, présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française.

Ce jury est souverain, et ses décisions sont sans appel pour contrôler toutes les épreuves, trancher tout cas litigieux, prendre toute décision (imposée par des circonstances exceptionnelles ou non) de suppression, de modification ou de maintien d'une épreuve, d'exclusion ou de rattrapage d'un candidat, de proclamation de la liste des champions et des lauréats, mais aussi dans le domaine linguistique, pour résoudre toute question, tout cas exceptionnel.

Les épreuves de la Dictée des Amériques portent essentiellement sur la maîtrise de la langue française ainsi que sur l'orthographe des mots. L'orthographe est entendue comme la graphie tout à fait exacte des mots, compte tenu des accents, des trémas, des traits d'union, des apostrophes, des cédilles, des tildes..., cette graphie étant, à l'exclusion de toute autre, celle des entrées que l'on trouve au tout début des articles des dictionnaires. Les

citations ni les conseils du genre « on écrirait mieux... » ne sauraient en aucun cas être retenus.

Dans le cas d'un nom composé n'ayant pas sa propre entrée (*belle page*, par exemple — terme de typographie qui ne se trouve qu'à l'intérieur de l'article consacré au mot *page*), l'orthographe acceptée est celle qui précède la définition.

Dans le cas d'un mot à orthographes multiples, un concurrent ne sera pas pénalisé, s'il a choisi l'une des orthographes que présentent les *entrées* dont on vient de parler.

Les majuscules ainsi que les ligatures (comme dans le mot *Œdipe*) n'entrent pas en ligne de compte pour la dictée finale et les dictées de départage.

Les ouvrages de référence, à l'exclusion de tout autre, sont (dans leur plus récente édition), pour l'orthographe, *Le Petit Larousse illustré* et *Le Petit Robert (1 et 2)*; pour la grammaire, le *Grand dictionnaire des difficultés et pièges du français (Larousse)*; pour la conjugaison des verbes, le *Bescherelle 1 (L'art de conjuguer)*.

Une fois expédiés ou remis par les concurrents, les tests de toutes les étapes de qualification ne peuvent plus être modifiés.

La correction de la dictée finale et des tests complémentaires éventuels s'effectue sur le lieu de l'épreuve. Chaque dictée fait l'objet d'une triple correction sous le contrôle du jury final. Les résultats sont proclamés le jour même. Les copies corrigées ne sont pas remises aux candidats.

Ni grammaire, ni dictionnaire, ni aucun autre document ne sont autorisés dans la salle.

Tout essai de fraude ou de collaboration avec un autre concurrent entraîne l'élimination définitive de la Dictée des Amériques de son auteur et de celui qui répondrait à une telle demande de collaboration. Des surveillants encadrent les concurrents tout au long des épreuves. S'ils constatent une fraude ou une tentative de collaboration, ils en font part au jury, qui décide des mesures d'exclusion.

Seuls les bulletins de participation de l'épreuve éliminatoire et les feuilles fournies par les organisateurs lors de la demi-finale et de la finale peuvent être utilisés.

Chaque copie rendue doit être lisible, sans surcharges ni ratures ambiguës. Tout accent et tout trait d'union est correctement placé. Pour corriger un mot, le concurrent doit le barrer et le récrire lisiblement au-dessus ou en marge.

Dictée des AMÉRIQUES 2008
RÈGLEMENT INTÉGRAL ET OFFICIEL

Les copies sont écrites à l'encre bleue ou noire et ne doivent comporter aucun signe de reconnaissance, quel qu'il soit.

Au-delà d'un délai de deux semaines après chaque épreuve, il ne sera plus admise aucune contestation ou réclamation.

Du seul fait de la perception de leurs prix, les grands champions, les champions, les lauréats et les finalistes autorisent la publication et l'utilisation de leurs nom, adresse et photo, et renoncent expressément à la perception de tous droits et indemnités à ce titre.

En cas de modification, de suspension ou d'interruption de la Dictée des Amériques pour quelque cause que ce soit, la responsabilité des organisateurs comme des membres du jury ne saurait être engagée.

Cette responsabilité ne peut davantage être retenue en cas de retard ou de perte lors de l'acheminement du courrier, soit du fait du concurrent (erreur d'adresse, d'affranchissement, de mode de transport, etc.), soit du fait des administrations postales. Il en va de même pour l'utilisation de moyens informatiques ou électroniques, où la responsabilité des organisateurs comme des membres du jury ne saurait être engagée.

Le présent règlement est le seul document qui lie les concurrents de la Dictée des Amériques et engage les parties. Toute personne intéressée à en recevoir une copie peut s'adresser à Télé-Québec en composant le 514-521-2424, poste 2445.

Les locaux où se déroulent les épreuves ne sont généralement pas équipés spécialement pour les personnes ayant un handicap physique (surdité, cécité, mobilité réduite etc.). Les concurrents atteints d'un handicap doivent donc prendre, en temps voulu et en accord avec les organisateurs, les mesures permettant d'assurer leur participation.

Les concurrents finalistes sont invités à prendre connaissance du règlement intégral et officiel de la Dictée des Amériques 2008. Lors de la finale internationale, tout cas litigieux, concernant l'interprétation des règles, est soumis à ce règlement.